

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 pages



Stationnement 2017 côté impair

Pour l'année 2017, année impaire, le stationnement dans les rues se fait, à compter du 1er janvier, côté impair sauf dispositions contraires édictées par arrêté municipal et signalées sur place par des panneaux. Les véhicules gênants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Nouveautés :

En 2015, le service Voirie de la Ville de Vichy a réalisé une étude sur l'ensemble de la ville afin d'optimiser et améliorer les conditions de stationnement pour les rues où celui-ci est encore alterné.

Après avoir fixé le stationnement sur une vingtaine de rues en 2016, la Ville de Vichy a décidé de continuer cette opération en 2017 en concertation avec les comités de quartiers concernés.

L'objectif : gagner des places de stationnement et matérialiser les emplacements, notamment handicapés.

Le stationnement sera ainsi modifié, **à compter du 2 mai 2017** :

Quartier de France

- Rues d'Aquitaine, de Belfort, de Strasbourg, de Verdun, avenue Eugène Gilbert, avenue Jean-Baptiste Bulot (entre rues de Normandie et de l'Île de France) : **stationnement fixe côté pair**.
- Rues du Bourbonnais, rue Forestier, rue du Maréchal Joffre (entre les rues Givois et Fleury), rue Lafloque, rue Montignac, de Randan, des Trois Sœurs, avenue Jean-Baptiste Bulot (entre boulevard de La Salle et rue de Normandie) : **stationnement côté impair**.
- Rue des Bleuets : **stationnement interdit**.

Quartier Denière Hôpital

- Rues d'Alger (entre boulevard Denière et rue de l'Est), de Châteaudun (entre boulevard de l'Hôpital et boulevard Denière), de l'Est, d'Orléans, de Provence (entre boulevard Denière et rue de l'Est) : **stationnement côté pair**.
- Rue de Provence (entre boulevard de l'Hôpital et boulevard Denière) : **stationnement côté impair**.

Quartier République Lac d'Allier

- Rue de Lisbonne (entre boulevard du Sichon et avenue Poncet) : **stationnement côté impair**.
- Rue de Lisbonne (entre avenue Poncet et rue de Vingré) : **stationnement côté pair**.



CONTACT PRESSE

VILLE DE VICHY
Direction de la
Communication

04 70 30 55 12
04 70 30 17 02

www.ville-vichy.fr

- Rue de Constantine (entre avenue Poncet et boulevard du Sichon) : **stationnement côté pair.**
- Rue de Constantine (entre rues de Vingré et Arras ainsi qu'entre rues du Bel-Air et rue de Reims) : **stationnement côté impair.**
- Rue de Constantine (entre rues d'Arras et du Bel-Air ainsi qu'entre rue de Reims et avenue Thermale) : **stationnement côté pair.**

Quartier du Vieux Vichy

- Rue Bardiaux : **stationnement côté impair.**

Quartier des Graves

- Rue de Beaulieu : **stationnement côté impair.**
- Rue Henriette : **stationnement côté impair.**

Le choix (pair ou impair) a été déterminé par le côté offrant le nombre de places le plus important et également dans un souci de sécurité (visibilité autour des traversées, réduction de la vitesse, espace suffisant pour tourner...).

Les aménagements seront complétés par le marquage au sol de barres d'arrêt de stationnement délimitant les zones de parking autorisées et préservant les accès de garage.